



Bulletin d'assurance n° 2024-005

13 mars 2024

À : Organismes sportifs provinciaux et territoriaux

De : Barry Petrachenko
Directeur exécutif

Copies : Conseil d'administration de Pickleball Canada

Objet : Police de responsabilité générale et police d'assurance contre les accidents de sport

Veillez trouver les liens suivants vers les polices d'assurance détenues pour les membres, les clubs affiliés et les OTSP pour 2024 dans le cadre du programme d'assurance de Pickleball Canada :

Politique en matière d'accidents sportifs Anglais / Français

Politique de responsabilité générale

Ces politiques sont fournies à des fins d'utilisation et de référence par les clubs affiliés et les OSPT, et nous demandons que l'on fasse preuve de prudence lorsque l'information est communiquée à d'autres groupes. Les questions des membres concernant les politiques doivent être adressées au bureau de Pickleball Canada.

Des renseignements supplémentaires sur le programme d'assurance de Pickleball Canada sont disponibles sur notre site Web au lien suivant :

<https://pickleballcanada.org/membership/insurance-program/>

La section "Foire aux questions" du site web est régulièrement mise à jour et peut être consultée ici :

<https://pickleballcanada.org/membership/insurance-program/insurance-faqs/>

Si vous avez des questions au sujet de cet avis, veuillez communiquer avec le bureau de Pickleball Canada.

Veillez consulter la police de responsabilité générale et la police d'assurance contre les accidents de sport.

Politique en matière d'accidents sportifs - [anglais](#) /



[responsabilité générale](#)